

**Service logement**

**REF : DS2016008**

**Signataire : David Rebuffel**

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Nourredine KADOURRI

**OBJET : Convention pluriannuelle 2016-2019 de coopération entre la Commune d'Aubervilliers et SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile-de-France**

**EXPOSE :**

La Municipalité s'est fixée comme objectif de répondre à la diversité des besoins en logement des populations du territoire et de favoriser, notamment, leur accès aux logements du parc privé.

Le parc privé demeure en effet un enjeu fondamental du logement des ménages, puisqu'il représente plus de 50% du parc d'Aubervilliers.

Il apparaît dès lors nécessaire de conforter une offre dans le parc privé accessible à la population.

L'association « Agence Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers » a assuré jusqu'en 2016 à Aubervilliers une activité d'intermédiation et de gestion immobilière locative de logements du parc privé au moyen du mandat de gestion, à destination des ménages ayant des difficultés d'accès au logement.

Cette association a cessé son activité en juin 2016 et a fusionné par voie de fusion-absorption avec l'Association SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile De France.

Cette dernière a ainsi repris l'activité de gestion locative sur le territoire d'Aubervilliers.

SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile De France est le fruit de la fusion réalisée en 2015 de plusieurs structures associatives exerçant une mission d'intermédiation locative et de gestion locative sociale en Ile-de-France, issues du mouvement Soliha (ex Pact-Arim) et Habitat et Développement.

La volonté affichée par SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile De France est de rationaliser et de développer son activité à destination des populations en difficultés en matière d'accès et de maintien à un logement pérenne dans le parc privé, mais aussi des propriétaires souhaitant s'inscrire dans une démarche de location solidaire.

La Commune d'Aubervilliers et l'Association SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile De France souhaitent collaborer pour le maintien sur le territoire communal d'une offre de logements dans le parc privé accessible à des ménages autonomes mais ayant des difficultés d'accès au marché classique.

A ce titre, elles souhaitent conclure pour la période du 1er Juillet 2016 au 30 Juin 2019, une convention pluriannuelle d'objectifs afin de favoriser la captation et la gestion de logements du parc privé, notamment au moyen du mandat de gestion locatif, à destination de ménages autonomes mais ayant des difficultés d'accès au marché classique.

La convention prévoit que la Commune soutient l'association sous les formes suivantes.

- la mise en relation entre des propriétaires bailleurs de logements privés situés à Aubervilliers et l'association, en particulier à l'occasion de la réalisation de travaux de réhabilitation accompagnés par la Commune
- l'information régulière de la population d'Aubervilliers sur les activités de l'association par le biais des outils de communication municipaux (journal municipal, site internet municipal...).

Afin d'assurer l'ancrage territorial de son activité de l'Association et de favoriser l'accès au logement des ménages d'Aubervilliers, l'association s'engage à:

- informer le service logement de la Commune des libérations de chaque logement qu'elle gère à Aubervilliers afin que la Commune puisse proposer des candidatures de ménages inscrits au fichier communal des demandeurs de logement.

La mise en location du logement est toutefois soumise à l'acceptation du candidat par le propriétaire bailleur.

- proposer à la ville de devenir adhérente de la structure avec invitation permanente au conseil d'administration avec une voie consultative sur chaque décision.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le projet de convention qui sera conclue pour une durée de 3 ans.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice : ..... 49

Présents : ..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et  
\*Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danièle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale Développement / Direction Action sanitaire, Sociale, Habitat, Logement

Service logement

REF : DS2016008

Signataire : David Rebuffel

**OBJET: Convention pluriannuelle 2016-2019 de coopération entre la Commune d'Aubervilliers et SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile-de-France**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008

Vu le projet de convention pluriannuelle de coopération entre la commune d'Aubervilliers et l'Association SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile De France pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019

Considérant l'intérêt pour la commune d'Aubervilliers et sa population de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs afin de favoriser la captation et la gestion de logements du parc privé, notamment au moyen du mandat de gestion locatif, à destination de ménages autonomes mais ayant des difficultés d'accès au marché classique

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de convention pluriannuelle de coopération entre la commune d'Aubervilliers et l'Association SOLIHA Agence Immobilière Sociale Ile De France pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019, telle que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** la Maire ou son représentant à signer la convention

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY



Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

